L'ASSASSINAT DE M. DUFRENNE

PAUL LABORIE A ÉTÉ INTERROGÉ HIER PAR LE JUGE, M. BRU

Paul Laborie, l'assassin présumé d'Oscar Dufrenne, a été interrogé, hier, pour la première fois sur le fond, par M. Bru, juge d'instruction, en présence de son avocat, Me Jean-Charles Legrand.

Fort calme et souriant, l'inculpé a été introduit dans le cabinet du magistrat et mis en présence d'un témoin, M. Davidovitch, de nationalité roumaine, demeurant 15, rue de Malte, à Paris.

M. Davidovitch, entendu par M. Priolet, commissaire de police, avait déclaré avoir aperçu le mystérieux marin à deux reprises, dans le promenoir du palace, le jeudi 21 et le dimanche 24 septembre 1933, en compagnie d'Oscar Dufrenne. On sait que ce dernier fut assassiné dans la soirée du dimanche. Il avait fourni de ce matelot un signalement détaillé qui correspondait à peu près à celui de Paul Laborie. « C'est lui, je le reconnais formellement », s'est-il écrié en apercevant l'inculpé. Mais Laborie s'est contenté de sourire en protestant de son innocence.

Me Jean-Charles Legrand a toutefois fait remarquer que le signalement fourni par M. Davidovitch ne s'appliquait que partiellement à celui de son client.

M. Bru a ensuite posé un certain nombre de questions à Paul Laborie, qui a déclaré n'avoir que des souvenirs imprécis sur son séjour à Paris et son départ pour Libourne à la fin du mois de septembre 1933. On sait que le frère de l'inculpé, Michaël, a fourni au magistrat instructeur un alibi détaillé. Mais Paul Laborie n'a pas confirmé les déclarations d'son frère, se contentant d'expliquer qu'il avait passé chez ses beaux-parents la nuit qui précéda son départ pour le Sud-Ouest. En ce qui concerne la date : 24 ou 25 septembre 1933, il a déclaré qu'il ne pouvait fournir d'indication précise.

Un autre témoin a été alors introduit, M. Alphonse Trincal, employé de commerce, demeurant rue Blanche. M. Trincal avait porté contre Laborie une accusation formelle. Entendu, lui aussi, par la police, il avait déclaré : « Le 22 ou le 23 septembre, chez un ami, Marcel Liégeard, j'ai vu Laborie, que je connaissais, il a raconté qu'il avait manqué son coup. Et, prenant une queue de billard placée derrière une armoire, il a dit : « Voilà qui peut faire une bonne matraque après un coup de scie. Je l'ai raté la dernière fois, mais la prochaine fois, je ne le rateral pas. »

M. Trincal aurait alors demandé à Laborie s'il ne risquait rien. Pas du tout, aurait répliqué ce dernier, je m'habille en marin. Et M. Trincal aurait vu sur le lit de Liégeard, le fameux costume porté, paraît-il, par un troisième individu ami de Laborie. Aujourd'hui, devant l'inculpé, M. Trincal a confirmé ses déclarations, mais Laborie s'est contenté de lui rire au nez et de hausser violemment les épaules. M. Trincal a encore ajouté cette précision : un ami, dont il ne veut pas dévoiler le nom, l'aurait menacé, de la part de Marcel Liégeard, de l'envoyer au cimetière s'il ne retractait pas ses accusations.

Après quelques questions touchant son départ précipité de Paris (Paul Laborie a affirmé qu'il n'était nullement parti sans payer sa chambre et que son frère avait réglé pour lui le prix de la location), M. Bru a mis fin à cet interrogatoire qui sera poursuivi vraisemblablement dans les premiers jours de la semaine prochaine.

LA RÉFORME DE L'ÉTAT

M. Doumergue a remis son projet à M. Herriot, qui s'en est entretenu avec ses collègues

Après avoir entendu l'exposé que lui fit M. Edouard Herriot, sur les sentiments de la majorité du parti radical en ce qui concerne la réforme de la constitution, M. Gaston Doumergue a remis, hier matin, au Ministre d'Etat son projet définitif. C'est de ce projet que M. E. Herriot s'est entretenu à l'issue du Conseil de Cabinet, d'abord avec M. Flandin, ministre des Travaux Publics et M. Marquet, ministre du Travail, puis avec ses collègues radicaux du Cabinet, MM. Marchandeau, Queuille et Aimé Berthod, M. Lamoureux, ministre du Travail, était parti immédiatement après la réunion ministérielle.

Nous croyons savoir que dans l'esprit du Président du Conseil, ce projet est « ne varietur ». L'intention de M. Doumergue est de le soumettre tel quel au Conseil des Ministres qui se tiendra samedi matin à l'Elysée. Cette volonté du Chef du Gouvernement se trouve d'ailleurs confirmée par le fait que, contrairement à ce qui avait été annoncé de différents cotés, aucun Conseil de Cabinet ne se tiendra avant cette réunion.

Le dénouement de la situation se trouve donc, en fait, entre les mains de M. Edouard Herriot, qui aura à dire, samedi, s'il peut ou non accepter le projet présidentiel.

A ce sujet, il est utile de faire remarquer que la rédaction définitive de ce projet est tenue, jusqu'à ce jour, rigoureusement secrète. On peut donc affirmer que tout ce qui a été dit ou écrit jusqu'à ce jour à ce propos est plus ou moins exact. M. Gaston Doumergue s'est borné à faire connaître les grandes lignes de sa réforme dans son avant-dernier discours radiodiffusé, mais il reste à connaître les détails. Ceux-ci, croyons-nous, indiquent surtout, en ce qui concerne le droit de dissolution, qu'il a été tenu compte de certaines objections. Ainsi, il paraît s'offrir des possibilités de conciliation.

M. MARQUET A REÇU UNE DÉLÉGATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DU TEXTILE

M. Marquet, ministre du Travail, a reçu, hier après-midi, une délégation de la Fédération des Syndicats chrétiens de l'industrie textile, conduite par MM. Bilger, Sturmel et Meck, députés. Les délégués ont exposé au ministre les mesures qui, à leur sens, permettraient de lutter contre la crise en organisant la production. Ils ont demandé en outre que les caisses de chômage bénéficient de l'aide de l'Etat et qu'un salaire minimum soit garanti aux ouvriers du textile.

LE DRAME SANGLANT DE LIESSIES A L'INSTRUCTION

M. Bernard, juge d'instruction a entendu hier, les témoins de moralité et ceux qui avaient été les premiers du drame.

Le patron de Vilette, M. Noël, d'Orchies a fourni de bons renseignements de moralité sur son garde-chasse. Les autres témoins, MM. Malbrecq, Nicolas et Gravez n'ont fait que confirmer leurs précédentes déclarations. Ils ont dépeint le caractère du meurtrier qui en somme n'était pas un mauvais garçon, mais avait le défaut de s'adonner à la boisson.

Ils confirmèrent la scène qui s'était passée 15 jours avant la date du crime qui avait été provoquée sous prétexte que la victime ne préparait pas les aliments pour le repas. C'est comme nous l'avons dit, un drame de la misère et de l'alcool.

La gêne, se faisait sentir de plus en plus, dans le ménage. Les dépenses faites par Vilette dans les cafés pour assouvir sa mauvaise passion de la boisson ne fit qu'accroître cette gêne qui se termina pour Suzanne Bourgeois, d'une façon tragique.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

UNE FILLETTE A ÉTÉ GRIÈVEMENT BLESSÉE PAR UNE AUTO A SECLIN

L'endroit de la Route Nationale au lieu dit « le Calvaire » où se produisit le terrible accident dont fut victime la petite Marie BOUCHEZ, que l'on voit à droite

Hier matin, vers 8 h. 45, la petite Marie Bouchez, 13 ans, demeurant chez ses parents, rue de Lille, à **Seclin**, se rendait à l'école, empruntant le trottoir longeant sa maison.

Arrivée à hauteur de la maréchalerie Vergnot, elle traversa la chaussée pour aller à l'épicerie Dewever-Vandromme.

Au même instant arrivait de la direction de **Lille** une automobile appartenant et conduite par M. Thepenier, marchand de pantoufles, demeurant à Lille, 86, rue Jules Guesde.

Voulant éviter l'enfant, qui venait de gauche, il dirigea son véhicule vers la droite, mais ne parvint pas à éviter le choc, et l'enfant roula sous la voiture. Elle fut traînée sur quelques mètres.

MM. Vergnot et Duhem, se trouvant à proximité, s'empressèrent de dégager l'enfant qui se trouvait coincée entre le marche-pied de la voiture et la bordure du trottoir. Ils la transportèrent dans un état lamentable à l'estaminet de Mme Vve Poissonnier-Clabec.

Mande en toute hâte, le docteur Lejeune ordonna le transport d'urgence à l'hôpital.

L'Hôpital, prévenu par téléphone, envoya immédiatement l'ambulance. Le commissaire de police arriva ensuite pour procéder à l'enquête.

Quoique n'ayant pas perdu connaissance, la malheureuse enfant se trouve dans un état très grave : fracture du crâne, de la clavicule et du bras droit.

A Blanc-Pignon un camion se jeta sur un arbre

LES DEUX PASSAGERS FURENT SERIEUSEMENT BLESSÉS

Chaque nuit, de la Halle en gros de **Boulogne**, de nombreux camions chargés de caisses de poissons partent en toutes directions.

Hier matin, vers deux heures, un de ces camions, de l'entreprise Hulart, piloté par le mécanicien Louis Tintillier, 33 ans, habitant 66, rue d'Abbeville, à **Boulogne**, marié, sans enfant, qu'accompagnait un collègue, André Aubert, 23 ans, demeurant rue Auguste-Huguet, à **Boulogne**, partait en direction de **Saint-Omer**, lourdement chargé.

Que se passa-t-il exactement ? Le lourd véhicule dérapa-t-il sur la chaussée goudronnée et humide ?

MM. Clément Huchin, cordonnier, rue Hénot, à **Saint-Martin**, et Constant Tiertant, avaient quitté **La Capelle** vers minuit quarante-cinq pour regagner à bicyclette leur domicile.

Arrivés au **Blanc-Pignon**, leur attention fut attirée par des lamentations : un énorme camion était arrêté au pied d'un arbre de deux mètres de circonférence, l'avant littéralement broyé. La collision avait été tellement violente que l'arbre était quasi-fauché !

Parmi les débris, les occupants de la voiture hurlaient.

M. Aubert fut dégagé assez rapidement et un automobiliste de passage le transporta immédiatement à l'hôpital Saint-Louis à Boulogne.

Quant à M. Bouteiller, les deux passants ne purent réussir à le dégager de l'enchevêtrement inextricable dans lequel il se trouvait.

Quand les gendarmes de **Boulogne**, les chefs Duporge et Simon arrivèrent, à trois heures du matin, sur les lieux, on dut se résoudre à démolir littéralement le camion pour dégager le blessé.

Il avait la jambe affreusement broyée, était blessé à la tête et au thorax.

Le malheureux fut admis à l'hôpital dans un état comateux ; l'amputation de la jambe fut faite d'urgence.

L'enquête a continué pour établir les circonstances exactes de l'accident, dû probablement aux suites d'un dérapage.

Uu tué et deux blessés dans un accident d'auto à Annequin

Dans la soirée d'hier mercredi, un grave accident s'est produit sur la route nationale de Béthune à Lille, au lieu dit « Le Petit Sailly », à **Annequin**.

La camionnette de M. Marcel Barbier, qui demeure au « Petit Sailly », était en panne. Quatre personnes poussaient derrière pour la rentrer au garage. Ces personnes sont, M. Henri Dufroy, 37 ans, cheminot, les dames Dollet-Trouvilliers, Dollet-Lheureux, Dollet-Lefebvre. Soudain, une camionnette surgit, se dirigeant vers Lille, conduite par M. Turco Gintot, demeurant à **Lomme-lez-Lille**, qui marchait à vive allure. La camionnette heurta celle de M. Barbier et renversa trois personnes qui poussaient derrière. M. Henri Dufroy fut coincé entre les deux voitures. Il eut les deux jambes coupées et il mourut presque aussitôt.

Les dames Dollet-Trouvilliers et Dollet-Lheureux furent elles aussi, sérieusement blessées.

Le docteur Maniez, de Beuvry, qu'on avait appelé en toute hâte, ne put que constater le décès de M. Dufroy et donna des soins aux femmes blessées qui furent reconduites à leur domicile. Le médecin ne peut encore se prononcer sur la gravité de leurs blessures. Les gendarmes de Cambrin se sont rendus sur les lieux pour enquête.

M. Turco Gintot a été prié de se tenir à la disposition des enquêteurs.

L'AFFAIRE DE FRAUDE DE VILLERS-FAUCON A L'INSTRUCTION

Le 17 août 1934, le Tribunal correctionnel d'Avesnes condamnait par défaut à un mois de prison et à une amende solidaire de 250.000 francs, quintuples décimes en sus, les sieurs Ernest Gorguet, 52 ans, de Guyencourt (Somme) et François Davin, 36 ans, de Manières, pour avoir pris livraison en gare de Villers-Faucon d'un wagon chargé de pailletées de lin dans lequel étaient dissimulés 4.000 kilos de tabac de provenance étrangère. La fraude avait été découverte en gare de Jeumont.

M. le Receveur des Douanes avait, à la suite d'une enquête de l'administration, appris que plusieurs voyages identiques avaient été effectuées dans d'autres gares et notamment à Ytres et Heudicourt (Somme). M. le juge d'instruction avait convoqué à cet effet, hier mercredi, les chefs de ces deux gares ainsi que Gorguet et un nommé Pauchet, de Moislains, qui était assisté de Me Duquesnoy, du barreau de Péronne.

L'instruction continue.

A AVION, UN OUVRIER FIT UNE CHUTE DE 7 MÈTRES DE HAUTEUR

Hier dans la matinée, à 9 h. 15, les ouvriers de l'entreprise Boulet étaient occupés à réparer le plafond du cinéma Caméo, à **Avion**. Placés sur un échafaudage, à sept mètres de hauteur environ, ils mettaient des plaques de fibro-ciment. A un moment donné, une des perches tenant l'échafaudage se rompit et l'ouvrier Bocquet Henri, âgé de 25 ans environ, habitant **Meurchin**, fut précipité dans le vide. Pendant ce temps, les « bastings » ayant servi à faire l'échafaudage tombaient sur lui.

Quelques ouvriers présents s'empressèrent auprès du blessé et le placèrent sur un lit de fortune, pendant que l'on demandait d'urgence le docteur Brégy, qui arriva quelques minutes après.

Celui-ci constata des contusions internes sans gravité.

M. Boulet, entrepreneur, averti également, arriva et s'empressa de transporter le blessé à son domicile.

LES OBSÈQUES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE D'ARDRES

Hier matin ont eu lieu à **Calais**, les funérailles des cinq victimes de l'accident d'Ardres.

Les corps de M. et Mme Delle et de leur fils André étaient déposés à l'église Saint-Benoît Labre, pour éviter une trop grosse émotion à leur vieille maman, âgée de 80 ans, qui vivait avec eux.

A 8 h. du matin eut lieu, au domicile mortuaire, rue d'Oran, la levée du corps de M. et Mme Bonne-Batilliot, les deux autres victimes.

Une assistance nombreuse et émue prit place dans le cortège où l'on notait la présence de MM. Louis Cardon, conseiller municipal, qui fut un des premiers témoins accourus sur les lieux l'accident ; Neyrinck, ancien conseiller municipal ; Favier, commissaire du 1er arrondissement ; Carot, conducteur des travaux municipaux ; Thélu et Delval, patrons de M. Bonne, et tout le personnel des entreprises Thélu et Cie ; Duval, ancien président de l'Amicale Constantine ; une délégation de la gendarmerie d'Ardres.

En tête du cortège funèbre s'avançait le personnel des Etablissements Thélu, précédant les deux chars funèbres, couverts de gerbes et couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles offertes par la Direction et le Personnel des Etablissements Thélu.

Le deuil était conduit par MM. Bonne et Batilliot pères des deux infortunées victimes. Après le service funèbre, le cortège, salué respectueusement au passage, gagna le Cimetière Sud, où eut lieu l'inhumation.

A 10 heures, la même cérémonie se déroulait à l'église St-Benoît Labre. L'assistance, là encore, était énorme.

Parmi les personnes présentes, citons : MM. Berquet, ancien député ; Wood et Garion, adjoints au Maire ; Cardin, conseiller municipal ; Thélu et Delval, patrons de M. Dell ; Philippeaux, inspecteur du Travail ; Victor Châtillon, Louis Basset, Pauchet, R. Déclémy, de Rodelinghem; Marcel Bodin, G. Loyer, Malfois, des services de la Ville ; Decrept, directeur et Bourdret, sous-directeur du Crédit du Nord ; Bernardeau, René Argot, Van Ranterghem; Maupin, président du Syndicat des Hôteliers ; Delcroix chef de brigade par intérim de la gendarmerie d'Ardres ; Berrier, ainsi que tout le personnel de l'entreprise Thélu.

L'inhumation se fit également au Cimetière de Calais-Sud.

POUSSÉE PAR LA MISÈRE UNE JEUNE FEMME DE LENS SE JETA A L'EAU

Hier, vers 10 heures, des personnes se trouvant près du pont en construction des Mines de Lens, aperçurent une jeune femme avec un enfant. Soudain, elles virent la mère abandonner le bébé sur le rivage et se jeter résolument dans le canal.

On se porta au secours de la malheureuse, qui put être retirée de l'eau et conduite avec son enfant à l'Hôpital de Lens, où elle déclara se nommer Bencze Aranka, 27 ans, originaire de Pologne, épouse séparée de François Balocz, habitant Lens.

Interrogée par les inspecteurs de la sûreté Dehondt et Bultez, elle raconta qu'abandonnée par son mari et malade, elle se trouvait avec sa fillette âgée d'un an et demi dans la plus noire misère.

Ne trouvant plus à se placer, elle décida de se suicider, abandonnant son enfant, ne voulant pas l'entraîner dans la mort.

L'état de la désespérée n'inspire pour le moment aucune inquiétude.

LA GRÈVE DU TISSAGE FRÉMAUX A HOUPLINES

Nous avons annoncé que les 148 ouvriers du tissage Frémeaux, à **Houplines**, s'étaient mis en grève, à la suite d'une réunion qu'ils ont tenue le vendredi 26 octobre, au Café de l'Harmonie, à **Houplines**. Ils voulaient s'opposer à une diminution des salaires de 20 % qu'on leur imposait. Cette diminution devait se faire en trois paliers : fin octobre, fin novembre et fin décembre.

Aucun accord n'ayant été conclu, mercredi matin, les ouvriers en grève ont reçu un avis les informant qu'ils étaient congédiés de l'usine.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COQUELEUX DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'assemblée générale

Au bureau de l'assemblée, on reconnaissait MM. **Roussel**, sénateur du Nord, président d'honneur de la Fédération des coqueleux du Nord et du Pas-de-Calais; **Des Rotours**, député du Nord ; **Appourchaux**, **Thellier**, députés du Pas-de-Calais ; **Delsart**, député du Nord, membres du comité d'honneur ; MM. **Quéva-Martin**, président actif de la Fédération des coqueleux du Nord et du Pas-de-Calais ; **Letellier**, secrétaire, etc...

Dans la salle, on remarquait des membres des divarses commissions de la Fédération, et MM. Masurel, de **Roubaix** ; Leplat, de **Bruay** ; **Bassey**, de **Phalempin** ; Lefebvre, d'**Aniche** ; Guillement, de **Béthune**, etc...

M. **Letellier**, sans préambule inutile, ouvre la séance en lisant le procès-verbal de la dernière assemblée générale de la Fédération des coqueleux du Nord et du Pas-de-Calais. Il est adopté à l'unanimité.

Le président de la Fédération, M. **Quéva-Martin**, prend ensuite la parole, pour la révélation officielle du compte rendu moral. Toutefois, avant de commencer cette longue explication habituelle, M. Quéva-Martin excuse les personnalités qui ne peuvent assister à la présente réunion. Il salue les parlementaires qui l'entourent, en leur donnant le titre de «défenseurs des coqueleux». Et M. Quéva-Martin precise les intentions de cette dénomination où il entre beaucoup de reconnaissance.

Les parlementaires du Nord et du Pas-de-Calais ont eu à démontrer, le 10 octobre dernier, l'existence de leurs sentiments favorables à la Fédération des coqueleux du Nord et du Pas-de-Calais. Voici dans quelles circonstances :

Un décret fatal à l'organisation des combats de coqs

Le 19 juillet 1934, le Gouvernement appelé à prendre d'urgentes mesures pour sauvegarder la fermeté d'un budget chancelant, mettait en vigueur les fameux décrets-lois. Un de ces décrets, destinés à infuser aux anémiques finances un principe généreux et réconfortant, provoqua une vive émotion chez les organisateurs des combats de coqs. Ne précisait-il pas que la taxe afférente à la démonstration de ces combats atteindrait l'ahurissante proportion de 30 % ? C'était porter là un coup terrible aux coqueleux, un coup qui amoindrirait considérablement leurs manifestations.

Le bureau de la Fédération réagit contre la consternation qu'il sentait monter au-devant de lui. Il communiqua le sujet de ses alarmes au groupe de parlementaire précités et réclama une intervention auprès de M. le ministre des Finances. M. Germain-Martin ne se dérroba pas à cette demande et, le 10 octobre dernier, il reçut dans son cabinet les parlementaires constitués en délégation. Il écouta leurs revendications qu'il promit de convertir en réalités satisfaisantes. Lors de la prochaine ratification des décrets-lois, on ne manquera pas de proposer l'unification de la taxe sur les spectacles. De cette façon, qui procède d'une justice élementaire, celle de l'uniformité, les organisateurs ne seraient plus astreints à payer aux contributions indirectes que les 10 % ou'ils appelerent de tous leurs vœux. D'ores et déjà, le bénéfice du forfait, qui avait couru dès le 19 juillet un sérieux péril, est maintenu. On sait que ce bénéfice est une source de subventions à l'égard des œuvres de bienfaisance.

M. Quéva-Martin remercia chaleureusement les parlementaires, dont la plupart, ainsi que nous l'avons dit, assistaient à la reunion. Il proposa à l'assemblée une motion de reconnaissance à leur intention ; cette motion reçut de vives approbations.

Le compte rendu financier et l'organisation des prochains concours fédéraux

M. **Letellier**, secrétaire, expose brièvement la situation financière de la Fédération. Excellente la situation. Elle donne la mesure d'une gestion prudente, intelligente, et accordée à l'économie la plus sévère. Elle se définit par : recettes : 75.433 fr. 55 ; dépenses : 11.458,10, soit un actif de 63.975 fr. 45.

L'exactitude de la gestion a été minutieusement vérifiée par M. Lebel, commissaire aux comptes.

M. Quéva-Martin reprend la parole pour préciser la date du prochain concours fédéral de 1934. Cette manifestation qui ne manque jamais de déterminer chez les coqueleux une émulation féconde, se déroulera le 2 décembre à **Wimereux**. Pour faciliter l'accès de cette plaisante station, la Fédération a décidé, en accord avec ces entreprises de transports, la mise en service de nombreux autobus qui relieront rapidement Wimereux aux villes principales du Nord et du Pas-de-Calais.

Pour le concours fédéral de décembre 1935, le président annonce qu'il se produira soit à **Merville** ou à **Hazebrouck** ou à **Fournes**.

Puisque nous en sommes à cette importante question des concours, révélons l'initiative prise par la Fédération des coqueleux du Nord et du Pas-de-Calais. Cette initiative fut révélée à la fin de l'assemblée générale. Elle définit l'organisation, chaque année, d'un second concours fédéral, qui se manifestera toujours en été. Pour l'année 1935, ce concours aura lieu en juillet à **Arras** ou **Hesdin** ou **St-Omer**. Y seront admis de préférence les coqueleux qui n'auraient pas participé au concours de décembre.

Réclamations et vœux

M. Letellier annonce que la Fédération a reçu de multiples réclamations au sujet du tirage au sort dont les principes sont contenus dans l'article 28 du reglement sur les combats de coqs. Cet article vise naturellement au respect de la loyauté des concours. Or, ces questions de tirage au sort provoquent parfois des discussions fâcheuses, qu'il conviendrait de dominer par une définition précise de leur objet. Un amateur a propose — et c'est une excellente idée — que le billet ambassadeur du sort incriminé en la circonstance, soit emprisonné dans un étui qui l'éloignerait d'attentions indélicates. L'achat de ces étuis est modique.

La Fédération adopte la suggestion qui lui est proposée. On prolongera l'article 28 du règlement sur les combats par un additif affirmant qu'il est interdit de se livrer aux opérations du tirage au sort sans le concours de cet étui spécial.

M. Letellier indique également l'existence définitive de quelques modifications à introduire dans le reglement. Ces modifications portent sur l'application des amendes dont elles diminuent le taux. Toutefois, en ce qui concerne les retards de mise au parc, ces amendes sont maintenues dans leur intégralité sévère. Dans ce sens, le vœu qui oblige les organisateurs de combats de coqs à verser au chronomètreur une amende proportionnelle au retard qu'ils infligent à l'ouverture des réunions gallophiles précisément annoncées, est approuvé.

D'autres vœux se rapportant à la propagande en faveur de l'attachement des coqueleux qui ne sont pas encore affiliés à la Fédération, et concernant le développement des collectes destinées à soutenir l'œuvre du timbre antituberculeux, sont adoptés.

Chez les coqueleux, la dernière collecte organisée dans cette intention atteignait la somme de 1.444 francs.

Au cours de l'assemblée, M. Quéva-Martin annonça que MM. Delsart, député du Nord, Thellier et Canda, députés du Pas-de-Calais, étaient nommés présidents d'honneur de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais. D'autre part, on apprit que MM. Thellier et Appourchaux, tous deux avocats et parlementaires, remplaceraient à la Fédération les fonctions d'avocats-conseils. On applaudit.

L'assemblée générale se termina dans un flot d'éloquence qu'animèrent les discours de MM. **Des Rotours** et **Thellier**. Les deux députés affirmèrent la nécessité de maintenir au Nord ce que les corridas sont aux méridionaux, les combats de coqs qui ne présentent vraiment pas cette atrocité dont se meurtrissent des êtres trop sensibles et trop imaginatifs.

M. Thellier proposa la création d'une nouvelle délégation parlementaire destinée à rappeler à M. le ministre des Finances les propositions qu'il fit en faveur des coqueleux. Cette délégation userait de persuasion auquel cas où la ratification des décrets-lois, qui doit décider du maintien du forfait cher aux organisateurs de combats de coqs, ne se réaliserait que dans un temps extrêmement lointain.

La réunion fut levée à 10 heures.

Nous publierons prochainement le calendrier des combats que la Fédération établit en ce moment.

Un wagon de vêtements chauds à destination des sinistrés polonais de la région Cracovienne a quitté la gare de Lens

Les personnalités polonaises devant le wagon en partance pour la Pologne.

En vue de venir en aide aux Polonais de la région cracovienne sinistrés par les inondations qui survinrent vers la fin de juillet dernier et qui provoquèrent un milliard de dégâts, le comité de l'Union des commerçants polonais en France constitua un comité de secours qui, après une propagande instante, recueillit environ cinq tonnes de linge et de vêtements chauds. D'autre part, le journal polonais « Narodowiet » recueillit 178.000 francs par souscriptions.

Le wagon contenant le linge et les vêtements chauds se trouvait en gare de Lens hier, vers 11 h. 30. Il portait l'étiquette suivante : « Komitet Niesinia Pomocz Powozian » (Comité d'aide aux sinistrés).

On remarquait la présence de MM. Bevensée, attaché commercial au consulat polonais de Lille ; Golanowski, président du Comité des sinistrés ; Piotrowzki, secrétaire et Knoblock, trésorier ; Roskosr, président de l'Union des Commerçants polonais en France ; Rejer, président de l'Union des sociétés ouvrières en France ; Uszpolewicz, attaché à la presse au consulat polonais de Lille, et des confreres polonais.

Le consul Kara s'était fait excuser. Le plombage fut effectué par un employé de la Compagnie du Nord, à Lens. Le wagon quittera la gare de Lens cette nuit. Il sera dirigé sur Berlin, puis de là sur Varsovie.

La cérémonie terminée, les personnalités polonaises se réunirent en un déjeuner intime.

Signalons qu'en plus de ces vêtements chauds, le comité de secours aux sinistrés envoie une somme de vingt mille francs en espèces.

Le XIIIe Congrès Fédéral des Groupements Commerciaux du Nord

Un appel aux commerçants

A l'occasion du prochain congrès de la Fédération des groupements commerciaux du Nord qui se tiendra à **Douai**, nous recevons la communication suivante :

« Commerçants ! Au moment où la crise devient plus aiguë, où les magasins ferment et les faillites s'accumulent sous le poids de charges sans cesse accrues, le Congrès des Groupements Commerciaux du Nord vous offre l'occasion de venir en nombre à Douai, les 3 et 4 novembre 1934 pour réclamer le droit de vivre.

» Les Pouvoirs publics n'ont de respect que pour la masse, et de crainte que devant une doctrine de revendications fièrement étayée par des dirigeants énergiques et tenaces, respirant la confiance de tous leurs adhérents. Par devoir, par nécessité, vous assisterez très nombreux au grand congrès commercial qui aura lieu les samedi 3 et dimanche 4 novembre, à l'Hôtel de Ville de Douai, sous la présidence de M. Edouard Duhem, président de la Confédération des groupements commerciaux et industriels de France, accompagné de MM. Victor Constant, Mauny et Brabant, présidents adjoints.

» Tous, sans exception, vous vous devez d'assister à la réunion générale des commerçants qui se tiendra le dimanche 4 novembre, à 10 h., dans le grand amphithéâtre de l'Ecole pratique, place Carnot à Douai, ainsi qu'au banquet de clôture qui aura lieu le même jour à 13 h. 30, dans les salons de l'Hôtel de Ville. Toutes les questions qui y seront étudiées, conditionnent la vie ou la mort du commerce. Elles sont toutes d'un intérêt capital.

» La moindre défection génératrice d'indifférence au sein de l'opinion alertera tous ceux qui voient en vous les boucs émissaires de la vie chère. Garde à vous ! Commerçants ! Le moment n'est plus aux jérémiades ni aux vaines concessions. La Nation est en pleine evolution. Les commerçants, armature de la moyenne bourgeoisie, veulent se faire entendre et se faire représenter pour la sauvegarde et la sécurité du pays.

» C'est une question de force et de volonté de puissance. Venez donc en masse apporter la pierre de l'édifice de ce grand congrès dont le succès retentissant améliorera votre sort. Vous aurez l'appui des départements voisins, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise, Moselle, constituant à vos côtés la puissance fiscale de la région du Nord, qui vous donne des droits sur la France. Pour vous affranchir de servitudes nouvelles, et pour écarter tout danger de ruine sociale, répondez présent à l'appel désintéressé de vos dirigeants soucieux de défendre vos intérêts et de travailler ainsi à la grandeur et à la prospérité de leur pays. — L. **Christiaens**, président de la Fédération des groupements commerciaux du Nord ; vice-président des groupements commerciaux et industriels de France ».

LE CONGRÈS NATIONAL DE L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE S'OUVRIRA DEMAIN A ARRAS

Le Congrès National de l'Alliance Démocratique se tiendra à Arras, les 2, 3 et 4 novembre. Deux membres du Gouvernement, MM. P.-E. Flandin, ministre des Travaux publics et Louis Rollin, ministre des Colonies, participeront aux travaux de ce congrès, qui réunira une soixantaine de députés et sénateurs.

En dépit du rôle important qu'occupe l'Alliance Démocratique sur l'échiquier parlementaire, le Congrès d'Arras évitera les débats de pure politique. A l'exception de la dernière séance, au cours de laquelle M. P.-E. Flandin prononcera un grand discours de politique générale, les délibérations du congrès porteront essentiellement sur les grandes questions d'intérêt national et sur les problèmes économiques de l'heure.

M. Nomblot, ancien député, traitera de la protection de l'agriculture et M. Toussain, député de la Seine, de la protection de la main-d'œuvre nationalé. M. Léon Baréty, député des Alpes-Maritimes, ancien ministre, développera son rapport sur les problèmes financier, monétaire et budgétaire ; M. Leredu, sénateur, ancien ministre, traitera des questions de politique extérieure et M. Gellie, député de la Gironde, de la défense nationale.

M. Rondet-Saint, directeur de la Ligue Maritime et Coloniale, exposera au congrès les obligations qu'impose à la France sa situation de deuxième puissance coloniale du monde.

Enfin, le Congrès aura à se prononcer sur le problème de la réforme administrative, que rapportera M. Bazous, et sur celui de la réforme de l'Etat, que M. André de Fels a été chargé d'étudier. Ce sont les conclusions du rapport de M. de Fels qui serviront de base à la discussion qui s'engagera samedi après-midi sur cette importante question.

A l'issue de leurs travaux, les congressistes seront reçus officiellement à l'Hôtel-de-Ville, par les autorités arrageoises.

ANDRÉA, DE MAMETZ NE SERA PAS APPELÉE SOUS LES DRAPEAUX

La commune de Mametz, charmante localité située entre Aire-sur-La Lys et Thérouanne, semble bien décidée à vouloir sortir définitivement de l'oubli.

Ces temps derniers un lion, un vrai pensionnaire indiscipliné d'un cirque de passage essaya ses crocs sur une fillette de l'endroit; il y a à peine un mois, un avion mystérieux capota dans un champs et aujourd'hui on nous apprend que la commune possède un conscrit du sexe faible.

Lors du dernier conseil de révision, M. Pruvost, maire de la commune, venait de recevoir les convocations qu'il devait faire remettre aux conscrits.

L'une d'elles retint tout particulièrement son attention, elle était destinée à un certain André Delayen, né dans la commune le 2 octobre 1914.

M. Pruvost savait qu'il n'existait dans la commune qu'une famille Delayen, où il n'y avait qu'un seul enfant, une jeune fille d'une vingtaine d'années. Andrés, qui n'était certainement pas le conscrit en question.

Ayant consulté le registre de l'état civil, M. Pruvost constata avec l'étonnement qu'on devine que M. et Mme Delahen étaient bien les parents d'un jeune homme André Delayen, né à **Mametz**, le 2 octobre 1914.

André Delayen était Andréa Delayen, cette solide jeune fille qu'il rencontrait journellement ? M. et Mme Delayen prétendaient que leur fille n'était pas un garçon ; le bureau de recrutement affirmait le contraire.

Les Tribunaux compétents furent saisis de l'affaire et M. le docteur Dehaine d'Aire-sur-La Lys fut chargé de résoudre cette troublante énigme.

Son rapport rassura les parents : Andréa était bien une jeune fille. Devant la netteté de cette déclaration, le Tribunal de Saint-Omer rendit officiellement son état civil à Andréa Delayen, par un jugement dont voi la substance :

« Attendu qu'il est de notoriété publique et qu'aussi bien il est établi par le certificat médical que l'enfant inscrit sur le registre de l'état civil sous le nom de Delayen André, masculin se prénomme en réalité Andréa et est du sexe féminin, ordonne que l'acte de naissance soit modifié en ce sens que l'enfant inscrit sous les nom et prénom d'André Delayen se prénommera désormais Andréa et qu'il sera porté comme étant du sexe féminin ».

Tout est bien qui finit bien. Andréa ne sera pas appelée sous les drapeaux mais si elle ne pourra épouser pour une année « Mademoiselle Lebel », elle pourra désormais, officiellement se présenter devant M. le maire accompagnée d'un jeune homme du village.

L'HORRIBLE FIN D'UN OUVRIER AGRICOLE PRÈS D'ARRAS

Un terrible accident s'est produit dans la ferme que M. Ramette exploite à **Croisilles**, près d'Arras.

M. Aimé Rémy, ouvrier agricole, était occupé à des travaux de chargement d'un chariot lorsque, on ne sait dans quelles conditions, il glissa et tomba sur une fourche, laquelle, malheureusement, était posée les dents en haut. On releva le malheureux ouvrier le ventre et l'estomac transpercés.

Conduit d'urgence à l'hôpital Saint-Jean, à Arras, la victime, après d'atroces souffrances, n'a pu survivre à sa terrible blessure et est décédée dans la soirée.

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE A LA PRISON DE LOOS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Francis Poupard est officier de la Légion d'honneur depuis 1930, Chevalier de l'Ordre de Léopold, officier de l'Instruction Publique, officier du Mérite Agricole et titulaire de la Médaille d'Or du Service Pénitentiaire.

Son œuvre fut essentiellement morale et sociale partout où s'exerça sa compétence. C'est à *Douliens* qu'il mit en pratique les méthodes nouvelles qui procédaient d'indulgence, de bonté, d'observation psychologique et d'un louable souci d'orientation professionnelle. C'est là que commença son œuvre de relèvement moral des mineurs et des adultes.

A *Loos*, il créa une section spéciale des mineurs où les enfants étaient mis en observation. Le système de M. F. Poupard consistait à établir des notices spéciales à chacun de ces malheureux et qu'il destinait au Parquet. Grâce aux dossiers ainsi constitués, des mesures d'indulgence pouvaient intervenir en faveur de ces « brebis égarées ».

M. Poupard continuera son œuvre « à sa manière », dans sa retraite et dans le calme du petit bourg qu'il ira rejoindre bientôt, à Marmagne près de Montbard, en Côte d'Or.

Des discours, de la musique et des chants dans la prison sévère

Le personnel sait ce qu'il perd avec le départ de cette homme de bien. Il avait organisé, mardi soir vers 19 heures, dans une salle de la Maison Centrale, une curieuse cérémonie d'adieu en l'honneur du Directeur qui s'en va.

Au bout d'un dédale de couloirs, la salle située au-dessus des cellules était arrangée comme pour une fête intime : guirlandes, drapeaux, table en fer à cheval.

Une cinquantaine de gardiens et surveillants accueillir